

En Marche !

Dr Thierry Bour
Président du SNOF
10 rue Schweighaeuser
67080 - STRASBOURG Cedex

Réponse au questionnaire du SNOF

• Soutiendrez-vous l'accroissement des postes d'internes en ophtalmologie à la hauteur de 250 postes par an, tout en améliorant leur répartition sur le territoire (stages en libéral notamment) ?

L'évolution des effectifs exerçant en ophtalmologie est une source d'inquiétude majeure. Le nombre de professionnels cessant leur activité est en effet beaucoup plus important que celui des nouveaux arrivants et cette situation critique est destinée à durer au vu des projections actuelles (sur la base d'un nombre de postes aux examens classants nationaux – ECN – constant), alors même que les besoins au sein de la population vont aller croissant, notamment du fait du vieillissement. Il faut donc infléchir cette trajectoire. L'ophtalmologie est une spécialité attractive aux ECN ; il paraît dès lors légitime de renforcer substantiellement les effectifs en troisième cycle, tout en préservant la qualité des formations. Compte tenu de la part d'ophtalmologistes en libéral, un accent tout particulier doit également être mis sur les stages en cabinet, au plus près des conditions d'exercice futures et en prenant soin de couvrir au mieux les différents contextes territoriaux.

• Soutiendrez-vous la poursuite du plan mis en œuvre par la filière visuelle en lien étroit avec les autorités publiques de santé, notamment l'extension des délégations de tâches aux orthoptistes ?

La particularité de la filière visuelle a été de mettre en pratique une nouvelle répartition des tâches, tout d'abord en permettant le renouvellement des lunettes, puis des lentilles de contact chez l'opticien, dans un cadre défini par l'ophtalmologiste (par le biais de l'ordonnance) ; ensuite, en mettant en œuvre la délégation de tâches auprès des orthoptistes dans un cadre régulé, protocolisé.

Les textes réglementaires récents sont l'aboutissement d'un long travail et d'une large concertation au sein de la filière. Ils doivent être mis en œuvre résolument et nous savons pouvoir compter sur la profession. Ils devront être évalués en vue de permettre de nouvelles avancées, dans l'intérêt de la santé publique, notamment pour que la filière ait toute sa part dans les coopérations à distance et la télémédecine. Ces dispositions sont particulièrement importantes pour concilier la tendance à la polarisation spatiale de l'implantation des spécialistes et les besoins de proximité, en particulier pour les populations âgées. Quantité de déplacements, souvent fatigants, seront ainsi évités aux patients tout en augmentant considérablement les capacités de dépistage au sein de la population.

• De manière plus personnelle, envisagez-vous des mesures particulières pour réduire les délais d'attente en ophtalmologie tout en garantissant la sécurité des patients et la qualité des soins ?

Si l'on augmente le nombre de postes aux ECN, si on renforce l'accueil des internes en cabinet de ville, si on avance résolument dans la délégation de tâches sous l'égide de la profession, si on développe les possibilités concrètes en télémédecine, on n'aura pas résolu tous les problèmes, en termes d'effectifs globaux et de répartition sur le territoire, mais disons qu'on aura fait une bonne part du chemin.

Il importe d'avoir, dans ce domaine comme dans les autres spécialités, une action cohérente, mobilisant l'ensemble des leviers à disposition. C'est le premier enseignement qu'il nous faut retenir.

On évoque souvent les délégations de tâches, mais on les constate plus rarement dans la réalité des pratiques. C'est le deuxième enseignement que nous apporte la filière visuelle : cela prend du temps mais à force de travail et de concertation, c'est possible et ça marche.

Dernier enseignement : bâtir une filière complète est le meilleur atout pour la mise en œuvre de véritables parcours de prévention et de soin. Compte tenu de nos ambitions en matière de prévention et d'accès aux soins et aux dispositifs médicaux, l'exemple de la filière visuelle est bien entendu précieux.

En Marche !

En Marche – BP 80 049, 94 801 Villejuif – contact@en-marche.fr